

Rencontres intercommunales du SCOTERS

Communauté de communes de la Région de Brumath



1 / Rencontres intercommunales du SCOTERS



• Q O Q b r f 2 w ADEUS

Le foncier, une préoccupation majeure

La loi ENE 2 (Grenelle)

- * analyse la consommation d'espaces agricoles et naturels
- * arrête des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace
- * précise des indicateurs pour évaluer cette consommation

- Une commission compatibilité
 - Des indicateurs
 - Un bilan annuel de suivi
 - Groupe Foncier et Modification N° 2
 - Groupe Economie et Modification N°3
- ...

SCOTERS

Un Groupe Foncier

- **Quantifier les besoins** fonciers au regard d'objectifs d'économie et du projet de développement du SCOTERS
- Définir les **indicateurs** et les **modalités de suivi**
- **Outiliser** le territoire (*fiches d'identités intercommunales, outil de saisie des permis, rencontres annuelles des intercommunalités...*)

Les objectifs visés par le territoire du SCOTERS

Produire

4 000 logements par an

Strasbourg

900

EM hors Stras.

1 800

Autres interco

1 300

Mieux localiser

60 % (EM) ou 50 % (autres interco)

Dans l'enveloppe urbaine

Zones principales
de développement

Autres secteurs

40 % (EMS) ou 50 % (autres interco)

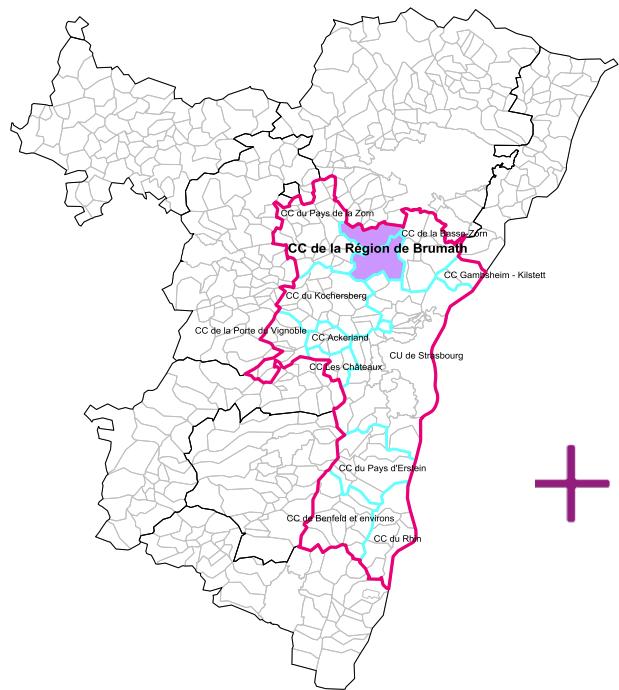
En extension

75 % dans les
zones principales
de développement

25 % dans les
autres secteurs

Moins consommer

740 ha sur 6 ans dont 420 ha en
ZA et 320 ha pour le logement



+

+



Communauté de communes de la région de Brumath

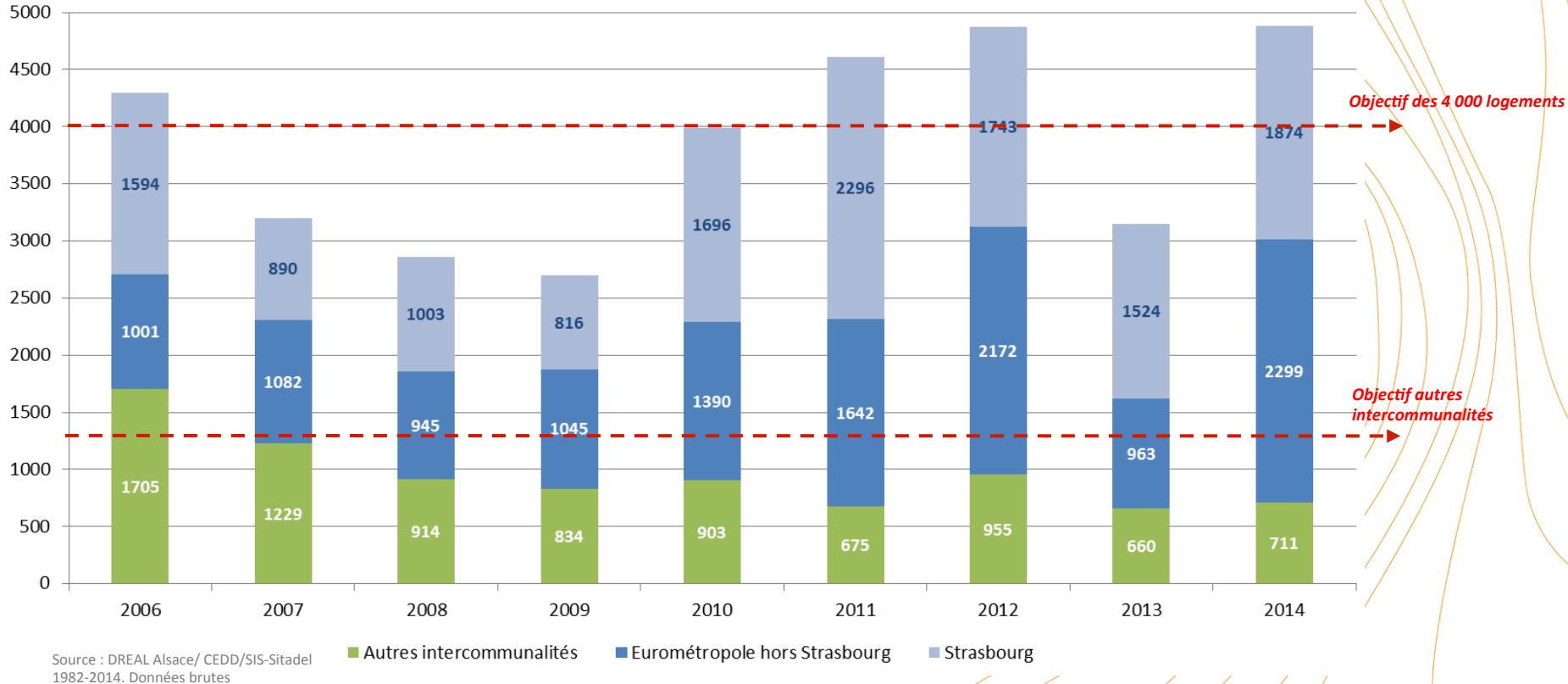


4 / Rencontres intercommunales du SCOTERS

• Q O Q b r f 2 w ADEUS

SCOTERS : reprise de la production avec plus 4 000 logements par an construits

Objectif 1 : 4 000 logements par an sur le SCOTERS dont 1 300 dans les intercommunalités autres que l'EMS



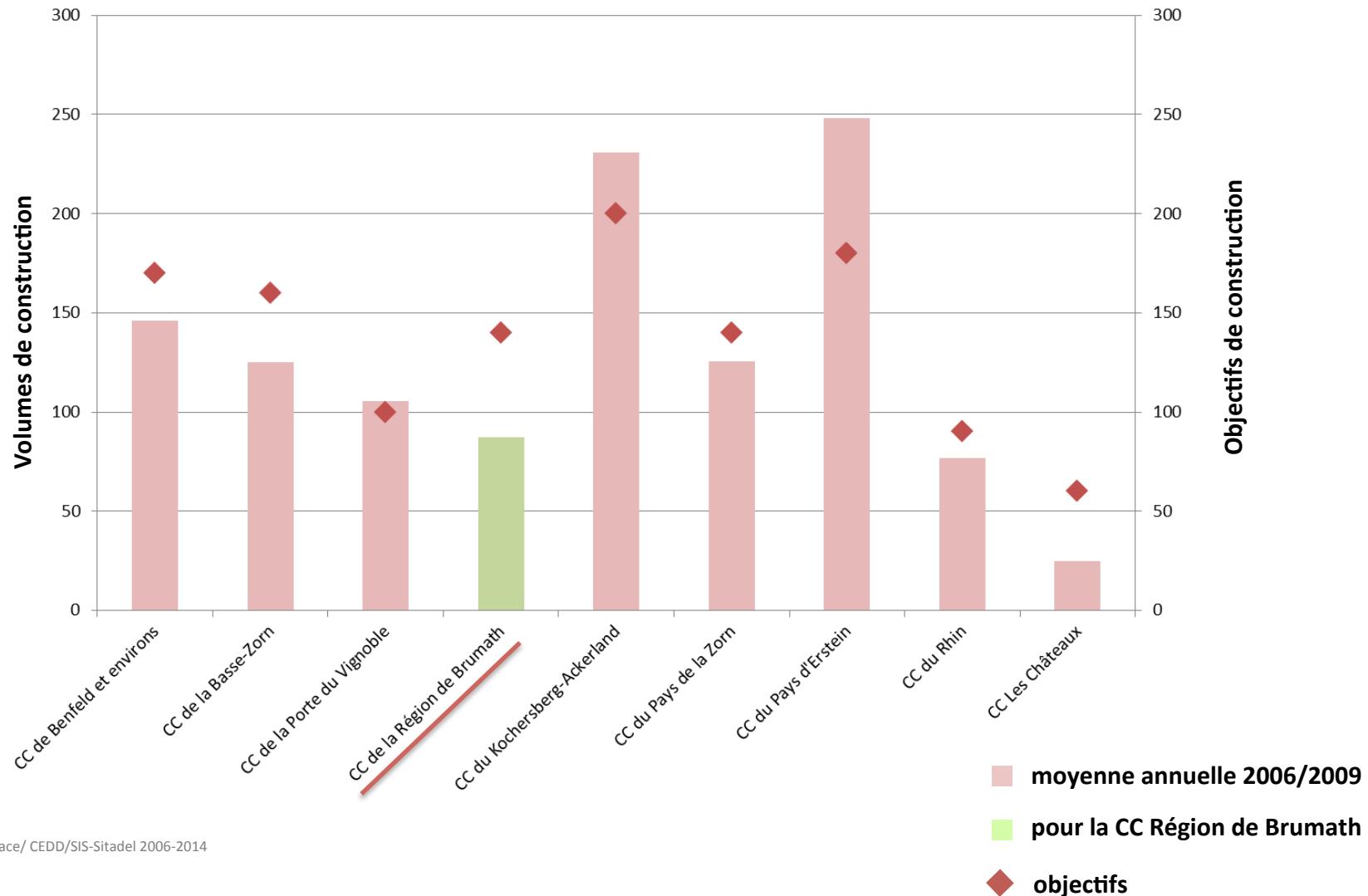
❖ Des objectifs régulièrement atteints depuis 2010
❖ Léger infléchissement en 2013 mais une reprise en 2014 équivalente au pic de production de 2012

❖ Le SCOTERS concentre 74 % de la production bas-rhinoise de logements en 2014.
❖ 2014 marque une reprise par rapport à 2013.
❖ Les politiques locales (PLH) et nationales (dispositifs fiscaux) contribuent à cette concentration.

2006-2009 : une production en deçà de l'objectif

Objectif 1 : construire 140 logements par an

Niveaux de construction et objectifs par CC entre 2006 - 2009



Source : DREAL Alsace/ CEDD/SIS-Sitadel 2006-2014



6 / Rencontres intercommunales du SCOTERS



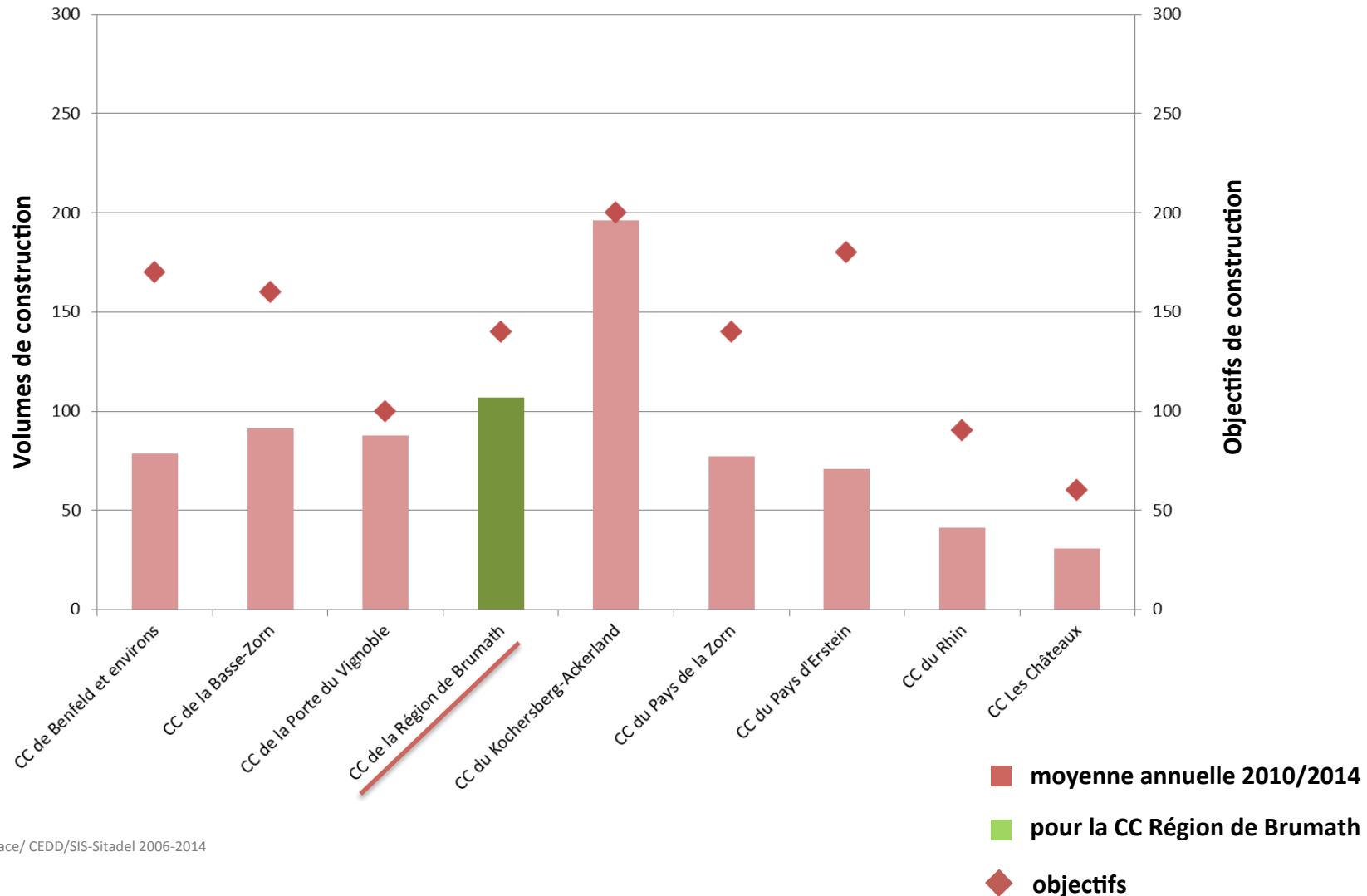
Q Q Q Q Q Q Q Q

ADEUS

Depuis 2010 : reprise de la production de logements

Objectif 1 : construire 140 logements par an

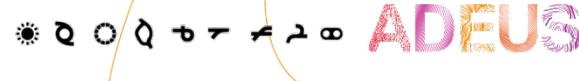
Niveaux de construction et objectifs par CC entre 2010 - 2014



Source : DREAL Alsace/ CEDD/SIS-Sitadel 2006-2014



7 / Rencontres intercommunales du SCOTERS



Toujours plus de logements neufs au sein de l'enveloppe urbaine

Objectif 2 : au moins 50 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine

Répartition de la création de logements par type de consommation foncière

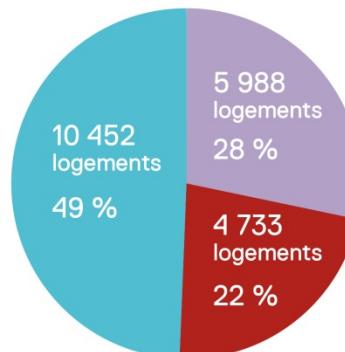
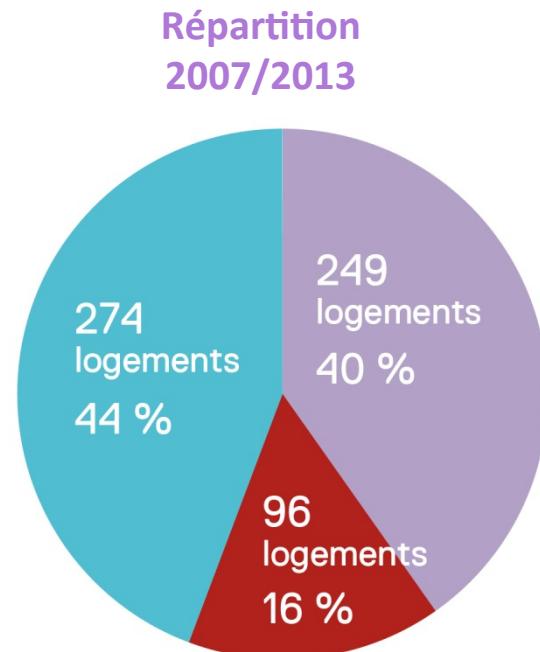
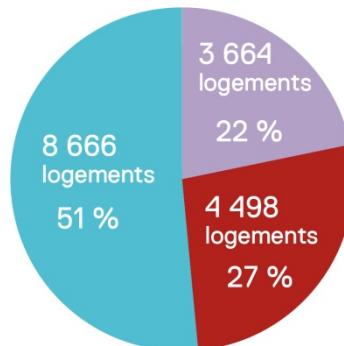
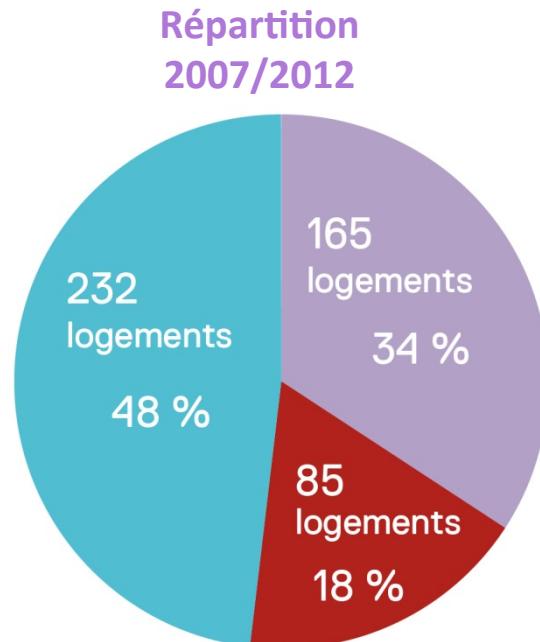
CC région de Brumath

De 82 à 84 % des logements dans le tissu urbain



SCOTERS

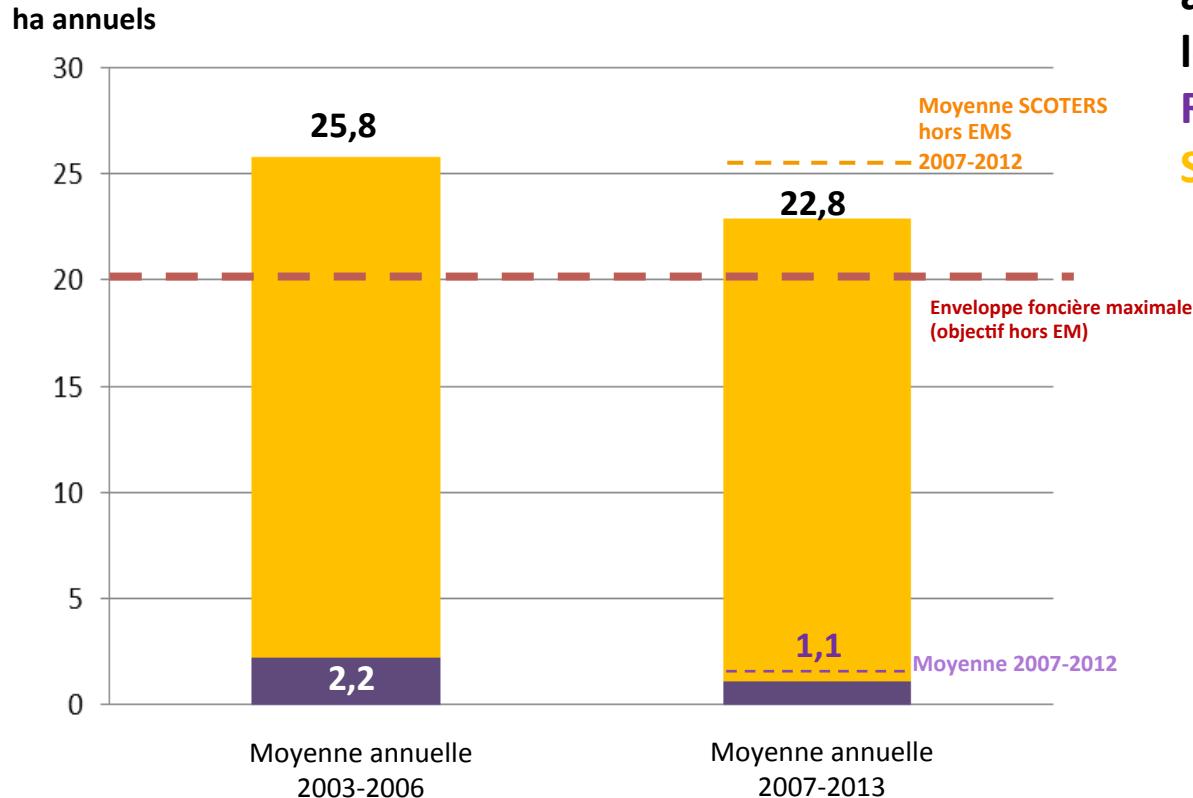
De 73 à 77% des logements dans le tissu urbain



Sources : ADEUS/ MAJIC 2014

Une consommation foncière qui décroît légèrement en 2013

Objectif 3 : 20 ha maximum à consommer en extension pour le logement



Consommation foncière annuelle en extension pour les logements dans la **CC de la Région de BRUMATH et le **SCOTERS hors EMS****

A l'échelle de la CC de la Région de Brumath :

- ❖ Une consommation foncière qui décroît légèrement

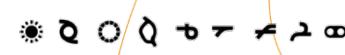
A l'échelle du SCOTERS hors EMS :

- ❖ réduction de la consommation du foncier en extension
- ❖ Objectif moyen annuel qui décroît tout en restant au dessus du maxima

Sources : ADEUS / MAJIC 2014



9 / Rencontres intercommunales du SCOTERS

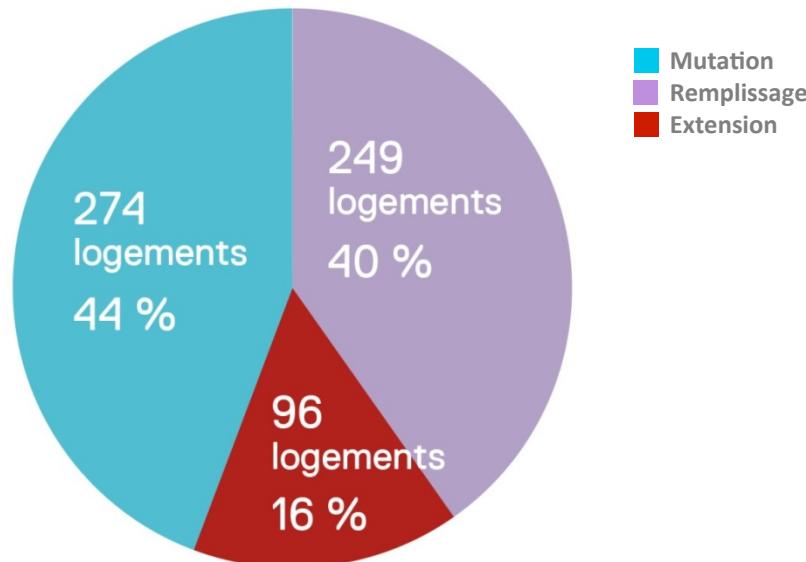


ADEUS

Des logements neufs plutôt localisés dans les zones prioritaires de développement de la Région de Brumath

Objectif 4 : 75 % des nouveaux logements en extension dans les zones prioritaires de développement

❖ Donnée non quantifiable par MAJIC en 2014



96 logements en extension dans la Région de Brumath, entre 2007-2013 (soit 14 logements/ an)



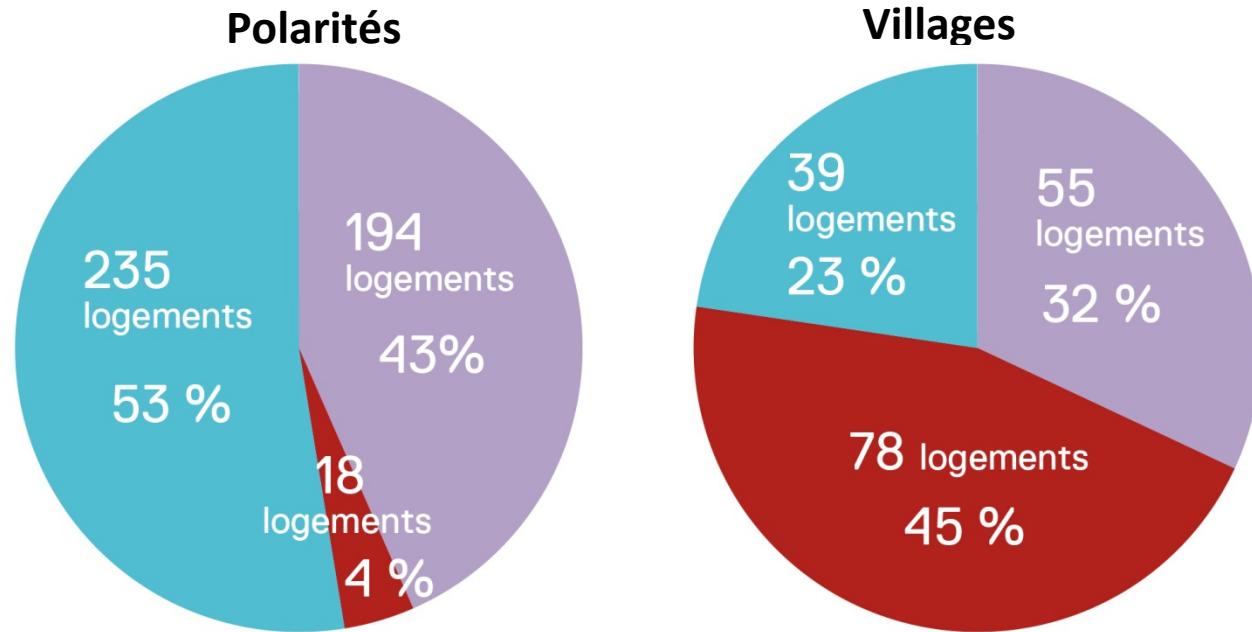
Dont 78 dans les villages, soit 11 logements/ an

Sources : ADEUS/ MAJIC 2014

Des logements neufs plutôt localisés dans les zones prioritaires de développement de la Région de Brumath

Objectif 4 : 75 % des nouveaux logements en extension, dans les zones prioritaires de développement

Répartition de la création de logements dans la Région de Brumath par niveau d'armature (2007-2013)



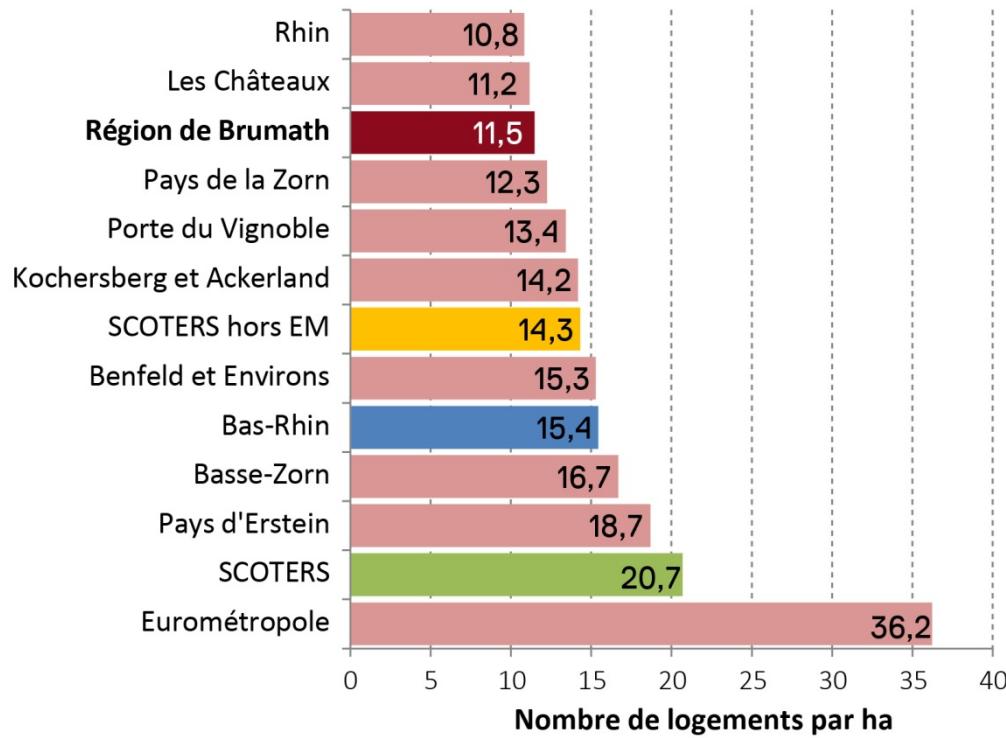
Sources : ADEUS / MAJIC 2014



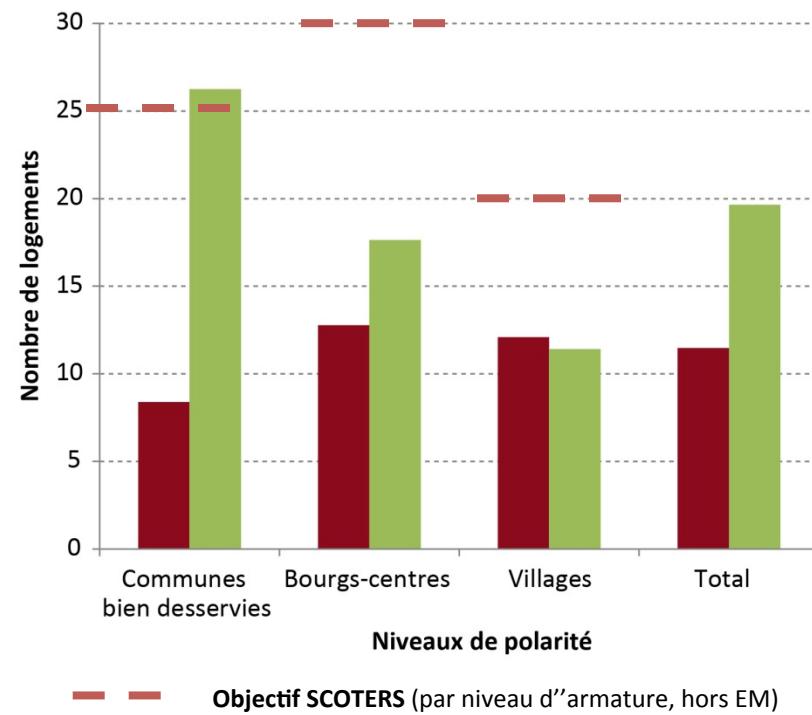
Une densité qui reste stable, en-dessous des objectifs

Objectif 5 : densité minimale dans les extensions

DENSITES DE LOGEMENTS EN EXTENSION- 2007-2013 (logements par hectares)



DENSITES DES LOGEMENTS EN EXTENSION PAR NIVEAUX D'ARMATURE -CC Région de BRUMATH ET SCOTERS- 2007/2013

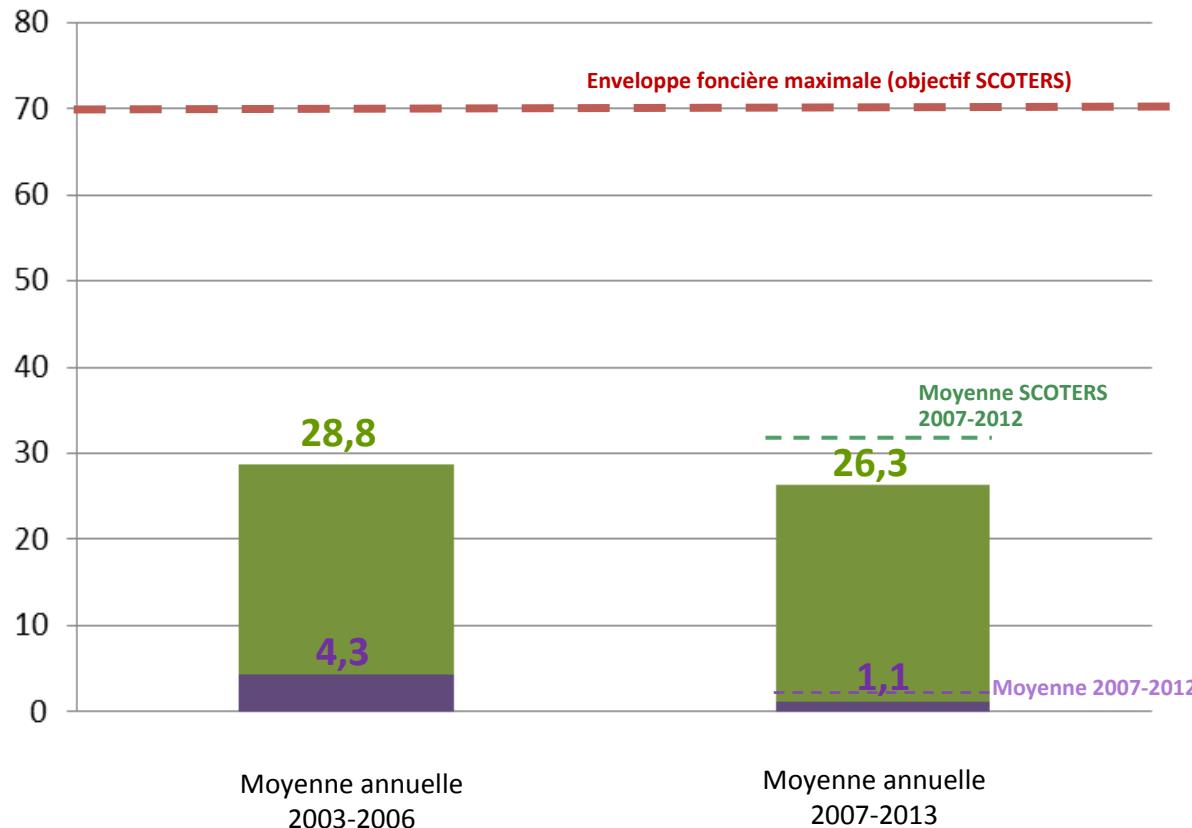


Sources : ADEUS / MAJIC 2014

Un ralentissement du foncier d'activité dans la Région de Brumath

Objectif 6 : 70 ha par an maximum à consommer en extension pour les zones d'activités, à l'échelle du SCOTERS

ha annuels



Sources : ADEUS/ MAJIC 2014

*NOTE

Intègre le foncier d'activité et le foncier mixte

Consommation foncière annuelle en extension pour l'activité* dans la CC Région de BRUMATH et le SCOTERS

A l'échelle de la CC de la Région de Brumath :

- ❖ Baisse de la consommation foncière pour les activités

A l'échelle du SCOTERS :

- ❖ Moins de la moitié de l'enveloppe annuelle maximale est consommée.
- ❖ 2013 confirme une réduction de la consommation en extension pour les activités
- ❖ Pas « d'émettement » du foncier d'activité : extensions portées par les polarités

Synthèse vis-à-vis des 6 objectifs

NOTE : La couleur du feu est attribuée à l'échelle de l'intercommunalité

1 Produire 4 000 log/ an



CC Région Brumath : reprise de la production.

SCOTERS : objectif atteint au global

2 Au maximum 50 % en extension



CC Région Brumath : toujours plus de logements neufs, en proportion, au sein du tissu urbain.

SCOTERS : idem

3 20 ha pour extension



CC Région Brumath : légère réduction de la consommation foncière en 2013

SCOTERS hors EMS : Réduction de la consommation foncière annuelle mais qui demeure au-dessus du maxima visé par le SCOT

4 75 % des logements en extension dans les polarités



Indicateur non mesurable en 2014

5 Densité des logements produits en extension



CC Région Brumath : densité moyenne stable en 2013, qui reste sous les seuils minimum visés par le SCOTERS

SCOTERS hors EMS : une densité moyenne stable qui atteint juste le minima visé.

6 70 ha pour extension des zones d'activités*



CC Région Brumath : Tendance à la baisse en 2013.

SCOTERS : moins de 2,5 fois l'enveloppe maximale annuelle moyenne consommée à l'échelle du SCOT

* ZA et zones mixtes





Merci de votre attention